

23/11/2011 19:11:00

L'Institut de puériculture de Paris trouve repreneur, 270 postes conservés

PARIS, 23 nov 2011 (AFP) - Le tribunal de grande instance de Paris a désigné parmi les 11 candidats à la reprise de l'Institut de puériculture de Paris, pionnier de la pédiatrie, deux entités qui conserveront 270 des 316 emplois et l'ensemble des activités, a-t-on appris mercredi auprès des parties concernées.

Les activités de l'IPP, établissement privé à but non lucratif participant au service public hospitalier, placé en liquidation judiciaire, avaient été réparties en deux lots: la néonatalogie (soins intensifs, réanimation, pédiatrie néonatale) et ses activités connexes (dont le lactarium) d'une part, les activités sanitaires, médico-sociales et d'enseignement d'autre part.

Le premier a été attribué mardi à l'offre conjointe présentée par l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) et le Centre hospitalier Sud Francilien (CHSF, groupe hospitalier public qui rayonne sur trois départements). Cette cession comprend la reprise de 164 postes, 63 lits (43 pour l'AP-HP et 20 pour le CHSF), du matériel, et est applicable à compter du 1er décembre, selon la décision du TGI dont l'AFP a obtenu copie.

Le comité d'entreprise, dont les membres n'étaient pas joignables mercredi, a estimé l'offre "insuffisante" au plan social, selon ce document.

Les activités de néonatalogie seront maintenues dans les locaux de l'IPP jusqu'à la fin des travaux du pôle mère-enfant de Necker (XVe), prévue fin 2012 selon l'AP-HP, et du nouveau site unique de l'hôpital sud francilien.

Le second va à l'offre conjointe de la Fondation hospitalière [Sainte-Marie](#) (organisme privé à but non lucratif reconnu d'utilité publique) et du Centre hospitalier Sainte-Anne (public), avec une reprise de 106 postes.

L'école de puériculture (la première de France, ouverte en 1919) reviendra à la Fondation hospitalière Sainte-Marie, ainsi qu'une PMI (protection maternelle et infantile), et un CAMSP (centre d'action médico-social précoce pour les enfants présentant un retard de développement). Sainte-Anne reprendra les activités de pédopsychiatrie ainsi que la marque "IPP".

Ces deux établissements se sont engagés à mettre en place une cellule de reclassement pour les salariés licenciés et à ne procéder à aucun licenciement économique pendant 24 mois.

"Notre volonté est bien de développer le savoir-faire de l'IPP (...). Dès maintenant, nous nous engageons ensemble à développer ce beau projet de Nouvel IPP dédié à l'enfance tout en garantissant la viabilité et la pérennité des activités reprises", déclarent dans un communiqué commun David Viaud, directeur général de la Fondation hospitalière Sainte-Marie et Jean-Luc Chassaniol, directeur du Centre hospitalier Sainte-Anne.

Sur les 316 postes en jeu, 270 ont pu être conservés mais une quarantaine ne sera pas reprise (dont des techniciens de laboratoire et des biologistes).

En difficulté financière depuis des années, l'IPP était revenu à l'équilibre budgétaire en 2010, un effort cependant insuffisant devant l'ampleur des dettes. L'hôpital, reconnu pour sa prise en charge des grands prématurés et en pointe pour la recherche sur l'accouchement et la périnatalogie, avait donc été placé en liquidation judiciaire le 20 juillet.

asl/db/az